Le point sur le verdissement des véhicules professionnels en 2024

Quelle est la part de véhicules à faibles émissions dans les achats de VL ?

Les achats des professionnels dont la flotte de véhicules légers (VL) dépasse une certaine taille doivent intégrer des véhicules à faibles émissions (VFE), c'est-à-dire des voitures électriques ou hybrides rechargeables...

Secteur public

28 % de VFE dans les achats de VL

Objectifs 30 % à 50 % pour les flottes > à 20 VL

Secteur privé

19 % de VFE dans les achats de VL

Objectif 20 % pour les flottes > à 100 VL

Part d'entités, par secteur, ayant atteint l'objectif réglementaire de verdissement

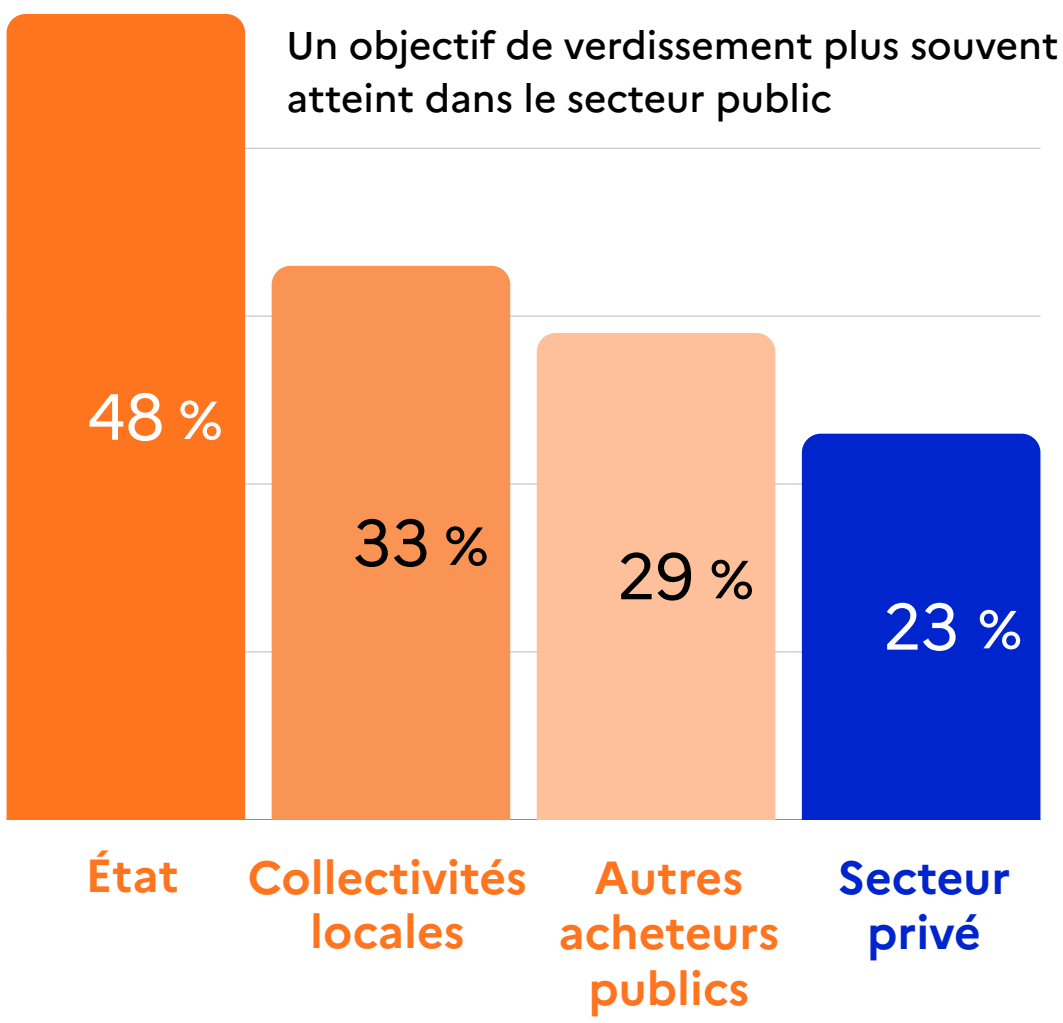

Qui détient le parc de VL concerné par les obligations de verdissement ?

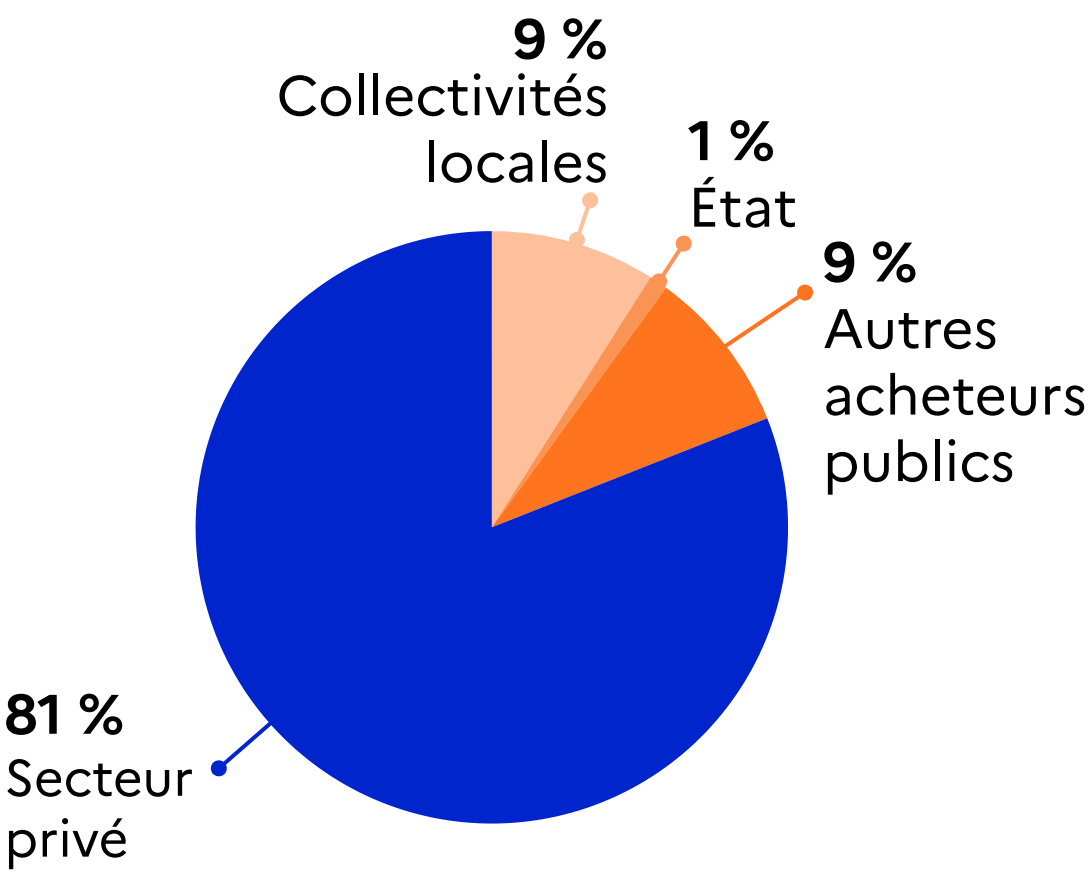

2,5 millions de VL sous obligation de verdissement

- Secteur privé = flotte > 100 véhicules légers
- Secteur public = flotte > 20 véhicules légers

Ces nouveaux véhicules à faibles émissions, plutôt électriques ou hybrides rechargeables ?

Secteur public

87 % de véhicules électriques

13 % de véhicules hybrides

Secteur privé

57 % de véhicules électriques

43 % de véhicules hybrides

CGDD/SDES, 2025

Le verdissement des véhicules légers professionnels en 2024

SDES
www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr